

DIRECTION GÉNÉRALE

Caen, mercredi 25 octobre 2023

Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL
Maire de Rouen
Hôtel de ville
2 place du Général-de-Gaulle
76000 Rouen

Monsieur le Maire,

J'ai bien pris connaissance de votre courrier du 18 octobre concernant les suites de l'incendie de deux immeubles « Verre et Acier » à Rouen. Dans mon précédent courrier, je vous faisais part des actions mises en place afin d'assurer la surveillance des personnes exposées à l'incendie et la sensibilisation des médecins de la métropole.

Un message a ainsi été adressé le 9 octobre à l'ensemble des médecins généralistes de la métropole les appelant à la vigilance, compte-tenu de l'expérience acquise, et les enjoignant de nous signaler toute situation individuelle qui pourrait être liée à cet incendie. Ce recensement des personnes potentiellement touchées par l'incendie n'a pas permis à ce jour d'identifier une telle situation.

De la même manière, je vous avais annoncé la prolongation de la surveillance syndromique avec Santé publique France. Depuis trois semaines, aucun signal sanitaire n'est apparu, et les indicateurs d'activité auprès des réseaux de médecins libéraux et auprès des urgences hospitalières sont conformes aux évolutions habituelles.

Par ailleurs, les divers prélèvements environnementaux réalisés dans les suites de l'incendie ne montrent pas de situation nécessitant des mesures correctives. En particulier, il n'a pas été détecté de fibre d'amiante dans l'air, et l'eau de consommation a été contrôlée de manière particulièrement poussée, sans mise en évidence de non-conformité.

Ainsi compte-tenu de ces divers éléments, la mise en place d'un registre sanitaire reste injustifiée, car elle ne présenterait pas de bénéfice individuel pour les personnes concernées, ni pour la santé publique. Les outils de surveillance et de signalement habituels, ainsi que le régime renforcé des maladies à déclaration obligatoire, sont en capacité de détecter en permanence une situation sanitaire anormale et d'y apporter une réponse.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur général,


Thomas DEROCHE